

Pilier 3a / pilier 3b

Comme le mentionne le texte légal, la caractéristique essentielle du pilier 3a réside dans ses privilèges fiscaux. Pour exemple, prenons le suivant.

Homme, marié, 35 ans, 2 enfants à charge, résident dans le canton de Genève.

1. Cas d'un salarié. Les données sont les mêmes. Le revenu annuel imposable est de 105'000
 Cotisation annuelle : 6'883.--
 Economie fiscale annuelle : 2'219.--
 Durée restante jusqu'à la retraite : 30 ans
 Capital estimé à la retraite : **225'000** (ce montant peut varier selon les options choisies : capital décès, libération du paiement des primes, capital d'invalidité, etc.)
 Investissement réel total sur la période : **135'600**
2. Cas d'un indépendant. Les données sont les mêmes. Le revenu annuel imposable est de 170'000
 Cotisation annuelle maximale autorisée : 34'416.--
 Economie fiscale annuelle : 13'325.--
 Capital estimé à la retraite : **1'180'000** (mêmes observations que sous le point 1)
 Investissement réel total sur la période : **611'130**

Dans le canton de Genève, ce que peu de gens savent, le pilier 3b (libre) a aussi quelques avantages fiscaux. En effet, selon la situation du contribuable, ce dernier peut déduire des cotisations supplémentaires sur son revenu imposable. Ces déductions sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| 1. Pour une personne célibataire, divorcée, séparée | 2'217 |
| 2. Couple vivant en ménage commun (2 X 1'663)
(Cette limite est augmentée de moitié si l'un des deux époux ne cotise pas à un 2 ^e pilier ou un 3 ^e pilier 3a) | 3'326 |
| 3. Pour chaque enfant à charge
(Cette limite est augmentée de moitié si l'un des deux époux ne cotise pas à un 2 ^e pilier ou un 3 ^e pilier 3a) | 907 |

Ces montants incluent les intérêts échus des capitaux d'épargne (intérêts des comptes bancaires, intérêts des obligations et des bons de caisse ainsi que les rendements des fonds de placement de type exclusivement obligataire)

Comme on peut le constater, au-delà même de l'intérêt indéniable d'un 3^e pilier bien planifié pour faire face aux différents événements de la vie, notamment la retraite, les avantages fiscaux de tels plans peuvent être très conséquentes.

C'est lors d'une étude approfondie de votre dossier que nous pourrions déterminer avec une bien plus grande précision les différents chiffres avancés plus haut.

Remarque importante : toutes les données avancées concernent des exemples très précis et des cas particuliers. Elles peuvent varier selon la situation de chaque client : situation familiale, charges de famille, revenu imposable, commune de résidence, etc. Elles peuvent aussi varier d'une manière importante selon les options choisies par le client. Elles ne peuvent en aucun cas être prises pour des éléments contractuels et ne peuvent dès lors engager la responsabilité de notre société.